

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Acquisition par la Commune d'une parcelle forestière 00185 section k n°337 d'une contenance de 2ha08a50ca

Séance du 26 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt février deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOJIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GERBAULET Geneviève, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres présents ne prenant pas part au vote : 2

BILLON-BERTHET Claire, GENOD Patrick,

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

BEVOZ Sébastien pouvoir à Monsieur Philippe EMIN

FORAY Gaëlle pouvoir à Madame Corinne BOYER

MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE

MERMILLON Eliane pouvoir à Madame Nicole ROSIER

PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT

ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

GUILLERMET Maria

LYAUDET (MARIN) Jessie

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 21 conseillers dont 2 ne prenant pas part au vote, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 25 votants

Vu le rapport d'estimation valant avis de valeur de la parcelle forestière 185 000 section K n°337 d'une contenance de 2ha08a50ca sur la commune de Plateau d'Hauteville produit par l'Office Nationale des Forêts daté du 17 janvier 2025

Vu l'avis de la Commission Forêt du 19 février 2025

Considérant la proposition de Monsieur BILLON Jean propriétaire de la parcelle forestière 185 000 section K n°337 d'une contenance de 2ha08a50ca

Monsieur le Maire expose au Conseil que le propriétaire de la parcelle forestière 185 000 section K n°337 d'une contenance de 2ha08a50ca à Hauteville-Lompnes a fait part de son souhait de vendre sa parcelle à la Commune. Il s'agit d'une parcelle avec un emplacement stratégique, une enclave forestière entre des terrains communaux soumis sur le site de Terre Ronde.

Monsieur le Maire a sollicité une estimation valant avis de valeur de la parcelle forestière à l'Office Nationale des Forêts.

Dans son rapport détaillé, l'ONF indiquait les éléments suivants :

- Valeur du fonds : 2 502€
- Valeur du peuplement : 25 321€

Total : 27 823€

La valeur technique de la propriété d'une contenance de 2ha08a50ca est estimée à 27 823€ soit 13 344€/ha environ.

Le vendeur a proposé un prix de vente à 26 000€ HT sans TVA pour la parcelle et son peuplement.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Considérant l'avis favorable de la commission travaux du 19 février 2025, Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter cette offre.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** l'acquisition par la Commune de la parcelle forestière 185 000 section K n°337 d'une contenance de 2ha08a50ca
- **DIT** que cette acquisition s'effectuera au prix 26 000€ HT sans TVA, les frais de notaire et de géomètre restant à la charge de la commune.
- **INSCRIT** la dépense au budget forêt au compte 2117 Bois et forêts
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Philippe EMIN

